

Délibération N° 2023-06-15-MDC

Subventions d'aide à projet « été » aux
associations locales

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant	
le Conseil Municipal	44
Membres en exercice	44
Présents ou représenté.e.s	
à la séance	44
Absent.e.s	1

SÉANCE DU 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-deux juin**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **seize juin**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M. GAUTRAIS, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme NIAKHATÉ (à partir du point n°4), M. MORA (à partir du point n°4), Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, M. RISPAL, M. NOMBO-POATY (à partir du point n°6), Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, M. TARGUI (à partir du point n°8), Mme CACAIS-BARANGER.

EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

Mme KLOPP	a donné mandat à M. GAUTRAIS
Mme AVOGNON ZONON	a donné mandat à M. LEBLANC
M. LACHELACHE	a donné mandat à Mme LARABI
Mme BENZIANE	a donné mandat à Mme NAIT-BAHLOUL à partir du point n°15
Mme VIENNEY	a donné mandat à M. BRUNET
Mme GARNIER	a donné mandat à M. DAMIANI
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à M. ORJEBIN
Mme JANIAUX	a donné mandat à Mme LELU
Mme MARTINEZ	a donné mandat à Mme FENASSE
Mme BAYOL	a donné mandat à M. BEDOURET

ABSENTE.

Mme INDJA

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Loïc DAMIANI ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008,

VU le budget de la Commune,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'attribuer une subvention « Aide à projets » aux associations ayant déposé un projet dans le cadre de l'Appel à Projets associatifs pour l'organisation de diverses animations au cours de l'été 2023,

SUR avis de la Commission d'aide à projet,

A L'UNANIMITE

DECIDE

Article 1 : le versement des subventions « Aides à projet » pour les associations suivantes :

« **UN CHAT SUR LA LUNE** », pour le projet : ateliers de théâtre et d'écriture scénique à destination des femmes et filles à partir de 12 ans

Montant **1 000€**

« **CAFE-POESIE/DANSE ET POESIE** », pour le projet : ateliers d'écriture créative

Montant **500€**

« **ASSOCIATION LE TRANSAT** », pour le projet : ateliers d'expression plastique pour les enfants et adolescents autour du thème « le coffre au trésor

Montant **1 500€**

« **LA PLACE** », pour le projet : distribution de fourniture scolaire et organisation d'une fête de quartier

Montant **500€**

« **ASSOCIATION SOCIO EDUCATIVE DES LARRIS (ASEL)** », pour le projet : activités sur le quartier des Larris et sur Fontenay sous Soleil en intégrant également les hôtels sociaux de Fontenay-sous-Bois

Montant **1 500€**

« AMICALE CNL 3F – LE CHARDOT », pour le projet : animation autour de l'initiation et la mise en œuvre des techniques du « graph »
Montant **2 000€**

Article 2 : d'inscrire les crédits au budget primitif 2023

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;

- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

POUR EXTRAIT CONFORME

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le 29 JUIN 2023
Publication 29 JUIN 2023
le
Notification
le
Certifié exécutoire
Le Maire,

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire



Délibération n°2023-06-15-MDC
Subventions d'aide à projet « été » aux associations locales

« KAYLEK », pour le projet : fête de quartier Bois Cadet de la Résidence du Chardot avec le collectif Au Cœur du Bois Cadet	
Montant	500€
« LES PETITS TOTEMS », pour le projet : ateliers de créations artistiques avec des panneaux en bois	
Montant	1 500€
« OTOLE », pour le projet : œuvrer pour la culture et le patrimoine sous toutes ses formes	
Montant	1 000€
« COMPAGNIE ARC EN CIEL », pour le projet : atelier « théâtre et conte » pour enfants	
Montant	750€
« HARMONIA GROUND », pour le projet : ateliers d'échanges et de connaissance artisanaux et artistiques	
Montant	1 000€
« PRE O COUPE », pour le projet : ateliers de théâtre burlesque et arts plastiques autour de l'art postal	
Montant	2 000€
« PASSEURS DE SONS », pour le projet : atelier de création radiophonique	
Montant	2 000€
« AM STRAM GRAV », pour le projet : ateliers de gravure itinérants dans la ville	
Montant	1 500€
« OHEHO-COLLECTIF DES ARTISTES DE FONTENAY », pour les projets : ateliers peinture sur tee-shirt et création/ fabrication de marionnettes	
Montant	3 000€
« MOON SQUAD », pour les projets : animations musicales et ateliers d'éducation aux médias et expression culturelle	
Montant	1 000€
« FONTENAY VELO », pour le projet : activités en lien avec les déplacements piétons et cyclistes sur Fontenay et ses environs	
Montant	1 500 €
« PIXIFLORE », pour le projet : animation autour de l'application plantnet et une balade à la découverte du patrimoine végétal de Fontenay-sous-Bois	
Montant	500€
« AROJ », pour les projets : Moments festifs dans le quartier des Larris	
Montant	1000€
« SPORTS ET VIE SOCIALE », pour le projet : actions à destination de la ville et de ses habitant-e-s	
Montant	2 000€
« SPIRIT », pour le projet : animations sur les différents quartiers de la ville	
Montant	2 000€